



calcul d une prestation compensatoire

Par **vincent80**, le **20/10/2009** à **16:46**

bonjour,

Mon ex a fait appel sur une décision de justice quant à une prestation compensatoire, qui lui a été refusé.

Il faut donc que je monte un dossier de mes frais mensuel, pour que mon avocate fasse valoir mes droits devant le juge.

Je suis maintenant avec une amie, avec laquelle je vis.

Mon avocate me demande d inclure les revenus et les dépenses de mon amie dans le dossier. Je suis un peu perplexe sur le fait que le calcul de mes dépenses mensuels inclus mon amie. Elle n y est pour rien dans mon divorce.

Et je me disais, que si elle me quittait cette amie...

merci pour vos réponses.